



Amiens le 17 décembre 2009

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des services de l'Éducation Nationale  
dans la Somme

Objet: groupe de travail sur le mouvement des enseignants des écoles

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors du groupe de travail réuni le 7 décembre 2009 afin d'étudier la procédure du mouvement des enseignants du 1er degré, la question de « postes réservés » pour les néo-titulaires a été abordée. Vous envisagez de « protéger » les nominations de nos nouveaux collègues, objectif auquel le Sgen-CFDT adhère pleinement.

Cependant, le cas des étudiants (les PE1 de cette année) qui vont obtenir le concours et être nommés directement en classe dès la rentrée 2010 n'a pas été abordé lors de ce premier groupe de travail. Ils auront reçu une formation professionnelle bien moins conséquente que les PE2 et à ce titre méritent tout autant qu'eux que leur première affectation soit protégée.

Nous ne connaissons pas encore leur répartition départementale mais le nombre de postes mis au concours nationalement est connu. Il est le même que celui de l'an passé aussi, dans la Somme, nous pouvons nous attendre à avoir de 50 à 60 collègues issus du nouveau concours.

En conséquence, le Sgen-CFDT demande que la situation des futurs stagiaires fasse l'objet d'un point du débat d'un prochain groupe de travail sur la réorganisation du mouvement des professeurs des écoles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes salutations respectueuses.

Régis DOUCHAIN  
Secrétaire académique adjoint